



SELARL LEGENDRE MOMMAELS

Activités d'architecture

4 RUE DES LISSES
28000 CHARTRES

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/07/2025



10 rue des Forts

28500 CHERISY

Tél : 02.37.46.79.42

E.mail : r.berlucchi@fiteco.com

Siren : 489975417

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation</i>	3
ÉTATS FINANCIERS	5
<i>Bilan Actif</i>	6
<i>Bilan Passif</i>	7
<i>Compte de Résultat</i>	8
<i>Compte de Résultat (suite)</i>	9
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	10
ANNEXE	11
<i>Préambule</i>	12
<i>Principes comptables généraux</i>	13
<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	14
<i>Règles et méthodes comptables</i>	15
<i>Notes sur le bilan actif</i>	16
<i>Notes sur le bilan passif</i>	17
DÉTAIL DU BILAN	19
<i>Détail de l'actif immobilisé</i>	20
<i>Détail de l'actif circulant</i>	21
<i>Détail des capitaux propres</i>	22
<i>Détail des provisions pour risques et charges</i>	23
<i>Détail des dettes</i>	24
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	25
<i>Détail du compte de résultat</i>	26
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	28
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	29
DOCUMENTS FISCAUX	30
<i>Liasse Fiscale</i>	31

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SELARL LEGENDRE MOMMAELS pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/07/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 110,63 Euros.
Chiffre d'affaires	6 211,69 Euros.
Résultat net comptable	-58 333,80 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A CHERISY, le 15/10/2025.

Robert BERLUCCHI,
Expert-Comptable, Associé.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/07/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				45 000,00
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				32,86
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				50,00
ACTIF IMMOBILISÉ (I)				45 082,86
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				6 211,69
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 110,63		1 110,63	1 760,69
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				7 262,43
Charges constatées d'avance (3)				
ACTIF CIRCULANT (II)	1 110,63		1 110,63	15 234,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 110,63		1 110,63	60 317,67
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/07/2025	31/12/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 100 000,00)		100 000,00	100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		10 000,00	10 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		74 257,81	74 257,81
Report à nouveau		-129 525,30	-109 566,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-58 333,80	-19 959,19
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	-3 601,29	54 732,51
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		56,32	
Emprunts et dettes financières divers		559,62	862,03
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 200,00	1 161,63
Dettes fiscales et sociales		2 895,98	3 561,50
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	4 711,92	5 585,16
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	1 110,63	60 317,67
(1) Dont à plus d'un an			
(2) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		56,32	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

	31/07/2025			31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	6 211,69		6 211,69	38 004,48
Chiffres d'affaires nets	6 211,69		6 211,69	38 004,48
Production stockée			-6 211,69	6 211,69
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				1 169,80
Autres produits			400,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			400,00	45 385,97
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			11 595,11	23 852,86
Impôts, taxes et versements assimilés				1 103,00
Salaires et traitements			2 264,00	37 659,41
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32,86	412,86
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			45 050,02	2 159,47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			58 941,99	65 187,60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			-58 541,99	-19 801,63
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			61,81	238,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			61,81	238,56
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			-61,81	-238,56
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			-58 603,80	-20 040,19

Compte de Résultat (suite)

	31/07/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	270,00	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	270,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		50,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	270,00	-50,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-131,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	670,00	45 385,97
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	59 003,80	65 345,16
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	-58 333,80	-19 959,19
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

	31/07/2025	31/12/2024	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	6 212	38 004	- 31 792	-83,65
+ Production stockée	-6 212	6 212	- 12 424	-200,00
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice		44 216	- 44 216	-100
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)		44 216	- 44 216	-100
Taux de marge brute sur production	%	100,00 %		
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)		44 216	- 44 216	-100
Taux de marge brute globale	%	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	11 595	23 853	- 12 258	-51,39
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-11 595	20 363	- 31 958	-156,94
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	%	46,05 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés		1 103	- 1 103	-100
- Salaires et traitements	2 264	37 659	- 35 395	-93,99
- Charges sociales				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-13 859	-18 399	4 540	24,68
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	%	-41,61 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	33	413	- 380	-92,01
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	400		400	N/S
- Autres charges de gestion courante	45 050	2 159	42 891	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation		1 170	- 1 170	-100
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	-58 542	-19 802	- 38 740	195,64
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	%	-44,78 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	62	239	- 177	-74,06
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-58 604	-20 040	- 38 564	192,44
Résultat courant / chiffre d'affaires	%	-45,32 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	270		270	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50	- 50	-100
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	270	-50	320	640,00
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices		-131	131	-100
RESULTAT NET COMPTABLE	-58 334	-19 959	- 38 375	192,27
Résultat net / chiffre d'affaires	%	-45,14 %		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/07/2025 a une durée exceptionnelle de 07 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 110,63 E.

Le résultat net comptable est une perte de 58 333,80 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/10/2025 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a une exceptionnelle de 7 mois suite à la dissolution anticipée au 1^{er} janvier 2025 de la SELARL LEGENDRE-MOMMAELS par décision de l'associée unique.

Madame Fabienne MOMMAELS est nommée liquidateur amiable.

Un dernier bilan de liquidation au 31 juillet 2025 sera transmis à l'administration fiscale.

Dans le cadre de la cessation d'activité, le fond de commerce présent à l'actif du bilan pour 45 000 euros a été sortie pour une VNC égale à 45 000 euros, générant ainsi une moins-value à long terme de 45 000 euros, réintégrée fiscalement au résultat de la SELARL.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ".

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	45 000		45 000	
Immobilisations corporelles	2 076		2 076	
Immobilisations financières	50		50	
TOTAL	47 126		47 126	

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 043	33	2 076	
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 043	33	2 076	

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL				

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	1 111	1 111	
TOTAL	1 111	1 111	

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	100,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	100,00	100 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	56	56		
Dettes financières diverses	560	560		
Fournisseurs	1 200	1 200		
Dettes fiscales et sociales	2 896	2 896		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 712	4 712		

DÉTAIL DU BILAN

Détail de l'actif immobilisé

	31/07/2025	31/12/2024	Variation
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Recherche et développement			
Concessions, brevets, droits similaires			
Fonds commercial		45 000,00	- 45 000
FONDS LIBERAL		45 000,00	- 45 000
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles		32,86	- 33
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQU		2 075,54	- 2 076
AMORTS MAT.BUREAU ET INFOR.		-2 042,68	2 043
Immobilisations en cours			
Avances & acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mise en équivalence			
Autres Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières		50,00	- 50
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE		50,00	- 50
TOTAL (I)		45 082,86	- 45 083

Détail de l'actif circulant

	31/07/2025	31/12/2024	Variation
STOCKS			
Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens		6 211,69	- 6 212
TRAVAUX EN COURS		6 211,69	- 6 212
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES			
CLIENTS ET DIVERS			
Créances Clients et comptes rattachés			
AUTRES CRÉANCES			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices		131,00	- 131
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES		131,00	- 131
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 110,63	1 429,69	- 319
TVA DED S BIENS ET SERVICES		180,80	- 181
CREDIT TVA A REPORTER	93,00	33,00	60
TVA A REGULARISER ACTIF	1 017,63	1 215,89	- 198
Autres		200,00	- 200
PRODUITS A RECEVOIR		200,00	- 200
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ NON VERSÉ			
TRÉSORERIE ET DIVERS			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de Trésorerie			
Disponibilités		7 262,43	- 7 262
CREDIT MUTUEL 36001		7 262,43	- 7 262
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL (II)	1 110,63	15 234,81	- 14 124
CHARGES À RÉPARTIR (II)			
PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS (IV)			
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)			
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 110,63	60 317,67	- 59 207

Détail des capitaux propres

	31/07/2025	31/12/2024	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 100 000,00)	100 000,00	100 000,00	
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	100 000,00	100 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 000,00	10 000,00	
RESERVE LEGALE	10 000,00	10 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	74 257,81	74 257,81	
AUTRES RESERVES	74 257,81	74 257,81	
Report à nouveau	-129 525,30	-109 566,11	- 19 959
RÉPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-129 525,30	-109 566,11	- 19 959
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-58 333,80	-19 959,19	- 38 375
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-3 601,29	54 732,51	- 58 334
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			

Détail des provisions pour risques et charges

	31/07/2025	31/12/2024	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			

Détail des dettes

	31/07/2025	31/12/2024	Variation
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires	56,32		56
CREDIT MUTUEL 36001	56,32		56
Divers			
Associés	559,62	862,03	- 302
C/C MOMMAELS FABIENNE	559,62	862,03	- 302
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES			
FOURNISSEURS			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	1 161,63	38
FOURNISSEURS	1 200,00	1 161,63	38
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 895,98	3 561,50	- 666
TVA A DECAISSER		410,00	- 410
TVA A REGULARISER PASSIF	2 895,98	3 151,50	- 256
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL (IV)	4 711,92	5 585,16	- 873
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 110,63	60 317,67	- 59 207

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

Détail du compte de résultat

	31/07/2025	31/12/2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	6 211,69	38 004,48	- 31 793	-83,66
PRESTATIONS DE SERVICE 20 %	6 211,69	38 004,48	- 31 793	-83,66
Chiffres d'affaires nets	6 211,69	38 004,48	- 31 793	-83,66
Production stockée	-6 211,69	6 211,69	- 12 423	-200,00
VARIAT.TRAVAUX EN COURS	-6 211,69	6 211,69	- 12 423	-200,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges		1 169,80	- 1 170	-100
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		1 169,80	- 1 170	-100
Autres produits	400,00		400	N/S
PDTS DE CESSION ACTE CEDE	400,00		400	N/S
PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Total des produits d'exploitation	400,00	45 385,97	- 44 986	-99,12
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock matières premières et approv.				
Autres achats et charges externes	11 595,11	23 852,86	- 12 258	-51,39
ELECTRICITE	8,58	13,47	- 5	-36,30
CARBURANT	66,11	1 599,51	- 1 533	-95,87
PETIT EQUIPEMENT	15,80	989,75	- 974	-98,40
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	33,99	735,24	- 701	-95,38
LOCATION IMMOBILIERE		1 400,00	- 1 400	-100
LOCATION VEHICULE	2 892,86	4 982,16	- 2 089	-41,94
LOCATION LOGICIEL EXPERT		830,48	- 830	-100
CHARGES LOCATIVES		116,67	- 117	-100
ENTRETIEN MAT.DE BUREAU		221,80	- 222	-100
ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	1 044,91	540,38	505	93,37
ASSURANCES	220,15	1 071,50	- 851	-79,45
ASSURANCE HOMME CLE	398,19	615,16	- 217	-35,27
ASSURANCE MAF RC	5 074,73	2 984,49	2 090	70,04
ASSURANCE EXPERTISE JUDICIAIRE		200,00	- 200	-100
ASSURANCE PERTE FINANC LDD	123,12	212,04	- 89	-41,94
FRAIS COLLOQUES SEMINAIRES ET		227,83	- 228	-100
HONORAIRES COMPTABLES	1 000,00	2 037,30	- 1 037	-50,92
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	126,32	47,50	79	165,94
ANNONCES ET INSERTIONS	149,00		149	N/S
CADEAUX CLIENTELE		145,41	- 145	-100
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	52,34	887,93	- 836	-94,11
MISSIONS ET RECEPTIONS	19,80	894,24	- 874	-97,79
AFFRANCHISSEMENTS		229,33	- 229	-100
TELEPHONIE	52,47	1 313,65	- 1 261	-96,01
INTERNET	12,00	293,52	- 282	-95,91
COMMISSIONS BANCAIRES	304,74	313,50	- 9	-2,79
COTISATIONS		950,00	- 950	-100
Impôts, taxes et versements assimilés		1 103,00	- 1 103	-100
COTIS FONCIERE DES ENTREPRISES		1 103,00	- 1 103	-100

	31/07/2025	31/12/2024	Variation	%
Salaires et traitements	2 264,00	37 659,41	- 35 395	-93,99
FM APPOINTEMENTS		20 100,00	- 20 100	-100
FM ASSUR MALADIE URSSAF	2 264,00	15 261,00	- 12 997	-85,16
FM LOI MADELIN PREVOYANCE		963,20	- 963	-100
FM LOI MADELIN RETRAITE		1 335,21	- 1 335	-100
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32,86	412,86	- 380	-92,04
DOTATIONS AUX AMORT.IMMO.CORPO	32,86	412,86	- 380	-92,04
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	45 050,02	2 159,47	42 891	N/S
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRA		2 159,17	- 2 159	-100
VNC IMMOBS INCORP & CORP CEDEE	45 050,00		45 050	N/S
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,02	0,30		-93,33
Total des charges d'exploitation	58 941,99	65 187,60	- 6 246	-9,58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-58 541,99	-19 801,63	- 38 740	195,64

Détail du compte de résultat (suite)

	31/07/2025	31/12/2024	Variation	%
Quote-parts de résultat s/opér en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières				
Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amort. et provisions				
Intérêts et charges assimilées	61,81	238,56	- 177	-74,09
INTERETS DE DECOUVERT	61,81	238,56	- 177	-74,09
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total des charges financières	61,81	238,56	- 177	-74,09
RÉSULTAT FINANCIER	-61,81	-238,56	177	74,09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-58 603,80	-20 040,19	- 38 564	192,43

Détail du compte de résultat (suite)

	31/07/2025	31/12/2024	Variation	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	270,00		270	N/S
PRODUITS SUR EXERC.ANTERIEURS	270,00		270	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
PROD. CESSION IMMO.FINANCIERES				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	270,00		270	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50,00	- 50	-100
PENALITES ET AMENDES FISCALES		50,00	- 50	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
VALEUR NET IMMO FINANC. CEDEES				
Dotations except.aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles		50,00	- 50	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	270,00	-50,00	320	640,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		-131,00	131	-100
CREDIT IMPOT FORMATION		-131,00	131	-100
TOTAL DES PRODUITS	670,00	45 385,97	- 44 716	-98,52
TOTAL DES CHARGES	59 003,80	65 345,16	- 6 341	-9,70
RÉSULTAT NET	-58 333,80	-19 959,19	- 38 375	192,27

DOCUMENTS FISCAUX

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		LEGENDRE MOMMAELS															07							
Adresse de l'entreprise		4 RUE DES LISSES 28000 CHARTRES															Durée de l'exercice précédent *		12					
Numéro SIRET *		48997541700069															Néant ☐ *							
																	Exercice N clos le,		31072025					
																	Baut		Amortissements, provisions		Net			
																	1		2		3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA																						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB														AC							
		Frais de développement *	CX														CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF														AG							
		Fonds commercial (1)	AH														AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ														AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL														AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN														AO							
		Constructions	AP														AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR														AS							
		Autres immobilisations corporelles	AT														AU							
		Immobilisations en cours	AV														AW							
		Avances et acomptes	AX														AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS														CT							
		Autres participations	CU														CV							
		Créances rattachées à des participations	BB														BC							
		Autres titres immobilisés	BD														BE							
		Prêts	BF														BG							
		Autres immobilisations financières *	BH														BI							
TOTAL (II)		EJ														BK								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL														BM							
		En cours de production de biens	BN														BO							
		En cours de production de services	BP														BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR														BS							
		Marchandises	BT														BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV														BW							
		Clients et comptes rattachés (3) *	EX														BY							
		Autres créances (3)	BZ	1 111													CA	1 111						
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB														CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD														CE							
		Disponibilités	CF														CG							
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH														CI							
TOTAL (III)		CJ	1 111													CK	1 111							
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW																						
Primes de remboursement des obligations		(V) CM																						
Écarts de conversion actif *		(VI) CN																						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 111													1A	1 111							
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP			(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :															Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
LEGENBRE MOMMAELS		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100.000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	74 258
	Report à nouveau	DH	(129 525)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(58 334)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(3 601)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	56
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BI)	DV	560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 200
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 896
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	4 712	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 111	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 712	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	56	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGRIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LEGENBRE MOMMAELS				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FB		FF	
		FG	6 212	FH		FI	6 212
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 212	FK		FL	6 212
	Production stockée *					FM	(6 212)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	400
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	11 595
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	2 264
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions				GA	33
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	45 050
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	58 942
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(58 542)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	62
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	62
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(62)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	(58 604)

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LEGENBRE MOMMAELS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	270	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	270	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	270	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	670	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	59 004	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(58 334)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N		
Cession Immobilisations				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise LEGENDRE MOMMAELS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	45 000	KE		KP		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 076	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 076	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	50	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	50	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	47 126	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
				par virement de poste à poste 1		perceptions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	45 000	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 076	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	2 076	NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	50	2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	50	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	47 126	ØL		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 0 7 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LEGENBRE MOMMAELSNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise LEGENBRE MOMMAELS Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 043	QM	33	QN	2 076	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	2 043	QV	33	QW	2 076	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 043	ØP	33	ØQ	2 076	ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	MP	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éteindre			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LEGNRE MOMMAELS</u>							Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

SADE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : LEGENDRE MOMMAELS		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 111	1 111		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	1 111	1 111		
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	56	56			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 200	1 200			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 896	2 896			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	560	560			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	4 712	4 712			
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL	560		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		LEGENDRE MOMMAELS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *		Exercice N clos le 31/12/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)									WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WI		
	Amendes et pénalités									WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles									WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)									WG		
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 339 sexies D)									RB			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)									XX			
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *									XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8	
			- imposées au taux de 0 %								ZN	45 000
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	2 893	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	47 893	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	58 334	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
			- imposées au taux de 0 %								WH	
			- imposées au taux de 19 %								WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octet A)		QV		Société investissements immobiliers cotés (art. 208C)		K3		Zone de reconstruction de la défense (44 octet A)		PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies A)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 octet A)		1F		Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)		XC	
										PE		
										HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)		X9		dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decet B)		YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet C)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)		YB		créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet D)		YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet E)		YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet F)		YL	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		
										XO	10 441	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2025
Extension

LEGENDRE MOMMAELS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>LEGENBRE MOMMAELS</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	22 350
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	22 350
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	10 441
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	32 791
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K		9L	
Contribution sociale de solidarité	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>LEGENBRE MOMMAELS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(109 566)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(19 959)		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF	(19 959)				
							ZG	(109 566)			
	TOTAL I	ØF	(129 525)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(129 525)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 2 893)								XQ	2 893	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	1 126	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	7 576	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	11 595	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CPE, CVAE								YW		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)								9Z		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX		
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	1 365	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	474	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *								ØB		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	5,07 %	
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : LEGENDRE MOMMAELS

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Fonds libéral	45 000			45 000
	2	Materiel bureau e	2 076		2 076	
	3	Depots et caution	50			50
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1		(45 000)				(45 000)
2	350	350	350			
3	50					
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

15	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
16	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
17	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
18	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
19	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
20	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
21	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)			350			(45 000)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(Ventilation par taux)		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(du Code général des impôts)		LEGENBRE MOMMAELS	Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées							
au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1					
		N - 2					
		N - 1					
		N - 2					
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3					
		N - 4					
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 5					
		N - 6					
	(à préciser) au titre de :	N - 7					
		N - 8					
		N - 9					
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : LEGENBRE MOMMAELSNéant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a *non-0* bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *non-0* bis du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>LEGENBRE MOMMAELS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

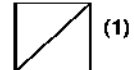


Désignation de l'entreprise: LEGENDRE MOMMAELS		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31072025		Données en nombre de mois: 0 7	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31072025

N° SIRET

4 8 9 9 7 5 4 1 7 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LEGENBRE MOMMAELS

ADRESSE (voie)

4 RUE DES LISSES

CODE POSTAL

28000

VILLE

CHARTRES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

MOMMAELS

Prénom(s)

Fabienne

Nom d'usage

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

1000

Naissance:

Date

29/08/1962

N° Département

59

Commune

NIVELLE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DES LISSES

Code Postal

28000

Commune

CHARTRES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31072025

N° SIRET

4 8 9 9 7 5 4 1 7 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LEGENDRE MOMMAELS

ADRESSE (voie)

4 RUE DES LISSES

CODE POSTAL

28000

VILLE

CHARTRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

SARL ET PARTS-COMPAGNES (art. 2059 du C.G.I.)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31072025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
LEGENBRE MOMMAELS 4 RUE DES LISSES 28000 CHARTRES					
SIRET 4 8 9 9 7 5 4 1 7 0 0 0 6 9				Mél : f.mommaels@lm-archi.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités d'architecture		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	10 441
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-I A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfices ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					EBP COMPTABILITE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
FIRECO CHERISY 10 rue des Forts 28500 CHERISY Tél: 02.37.46.79.42			Tél:		
CGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)			Date : 15/02/2025 Lieu : CHARTRES		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire Gérant Fabienne MOMMAELS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8		
Fabienne MOMMAELS	1000	2025							
RUE DES LISSES 28000 CHARTRES									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



■ Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole - Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 114 400€ - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z